

## COMMUNE DE WATTWILLER

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WATTWILLER DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2012</b></p>
--

*Sous la présidence de Monsieur Jacques MULLER, Maire*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance  
à 20 h

Présents : MM., Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI, Bernard WETTERER  
Pierre BARMES, adjoints  
Olivier ROGEON, Anne SCHMITT, Hubert MENET, Eric GIGNET, Claudine POUPELLE  
Anne BRIAND, Marie-Roselyne MULLER, Albert SCHROEDER

Absente excusée et non représentée : Mme Noëlle TITTEL

Absent non excusé : M. Thomas SCHAAD

Ont donné procuration : MM. Jean-Pierre JOSTE donne procuration à Jacques MULLER  
Régine JUTKOWIAK donne procuration à Claude BURGER  
Jean-Joseph FELTZ donne procuration à Eric GIGNET  
Jean-Claude PELKA donne procuration à Claudine POUPELLE

Auditeurs présents : 13

Secrétaires de séance : M. Gérard KERN et Ludovic MARINONI

### Ordre du jour :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2012
- 2.- Dénomination de l'Ecole Elémentaire
- 3.- Aménagement du Carrefour – rue de la 1<sup>ère</sup> Armée
  - a) Attribution des marchés de travaux
  - b) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
- 4.- Restructuration et extension du complexe Katia et Maurice Krafft  
- marché de maîtrise d'œuvre
- 5.- Construction du hangar communal : validation des marchés de travaux
- 6.- Autorisation à ester en justice
- 7.- Reversement de vacations sapeurs-pompiers
- 8.- Communications
- 9.- Divers

**POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2012**

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2012 est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 - Dénomination de l'Ecole Elémentaire**

Suite au courrier du 3 septembre 2012 de la part de la directrice de l'Ecole élémentaire de Wattwiller, Dominique ACKERMANN que voici :

*« Monsieur le Maire,*

*Lors des réunions de délégués d'élèves au niveau de chaque classe puis au niveau de toute l'école, les élèves ont émis le souhait de donner un nom à l'Ecole Elémentaire. Après discussion et vote de l'ensemble des élèves, la dénomination « Ecole des 4 Fontaines » est sortie majoritairement des urnes.*

*Afin de faire valider cette appellation au niveau des instances de l'Education Nationale, le Conseil Municipal doit au préalable délibérer pour donner son accord.*

*Dès cette rentrée, les élèves auront à cœur de créer un logo pour l'Ecole Elémentaire des 4 Fontaines de Wattwiller. Nul doute qu'ils seront fiers de vous la présenter !*

*Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous porterez à cette demande, et vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs »*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination proposée par l'ensemble des élèves de l'Ecole Elémentaire « Ecole des 4 Fontaines ».

Les enfants de l'école présenteront le logo de l'Ecole lors du prochain conseil municipal.

**POINT 3 - Aménagement du Carrefour – rue de la 1<sup>ère</sup> Armée****a) Attribution des marchés de travaux**

Le Conseil Municipal a inscrit au Budget Primitif 2012 les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement du Carrefour, à l'intersection des rues de la Première Armée, du Molkenrain, des Vosges et des Châtaigniers au courant de cet exercice.

Par délibération en date du 10 mai 2012, le Conseil municipal a donné son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département.

La consultation d'entreprises engagée durant l'été sur la base d'un programme de travaux validé par le maître d'œuvre, la commission technique communale et le Conseil Général a permis de récolter un certain nombre d'offres parmi lesquelles la municipalité propose de retenir celle de l'entreprise FRITZ-GOLLY pour le lot « Voirie » et l'entreprise CET pour le lot « Réseaux secs » qui justifient d'une offre de prix et de délais d'exécution considérés globalement comme les plus intéressants, à savoir :

- Lot n°1 « Voirie »	Entreprise FRITZ GOLLY	285 000,- € H.T.
- Lot n°2 « Réseaux secs »	Entreprise CET	71 089,75 € H.T.
	TOTAL	356 089,75 €
	H.T.,	
		soit 425 883,34 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, décide : 16 voix pour et 1 abstention (P. TETTAMANZI)

- d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement du Carrefour, à l'intersection des rues de la Première Armée, du Molkenrain, des Vosges et des Châtaigniers et de confier l'exécution des travaux à l'entreprise FRITZ-GOLLY pour le lot n°1 pour un montant de 285 000,-€ H.T. et à l'entreprise CET pour le lot n°2 pour un montant de 71 089,75€ H.T
- d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises ainsi que tous les documents s'y rapportant
- de charger la commission technique communale du suivi du chantier en concertation avec les techniciens du Conseil Général .

#### **b) Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre**

Par courrier en date du 7 février 2011, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement du Carrefour de la RD5III a été notifié au cabinet BEREST de Colmar pour un montant de 15 308,80€ TTC.

Conformément à l'article 8 de l'Acte d'engagement et du CCAP, un avenant a pour objet de remplacer l'enveloppe financière fixée dans le contrat de base par un coût prévisionnel des travaux à l'issue des études d'avant-projet, ce qui a pour conséquence la modification du forfait de rémunération des honoraires.

Le nouveau forfait de rémunération s'élève à présent à 16 075,96€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide : 16 voix pour et 1 abstention (P. TETTAMANZI)

- d'autoriser le maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour un montant de 767,16€ portant le montant du marché à 16 075, 96€ TTC.

#### **POINT 4 - Restructuration et extension du complexe Katia et Maurice Krafft - marché de maîtrise d'oeuvre**

Par délibération en date du 10 mai 2012, le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet de restructuration et d'extension du complexe Krafft dans une tranche unique et d'autoriser le maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre avec l'agence d'architecture Jacques KOESSLER sur la base d'une proposition d'honoraires de 227 176,- € HT.

Il s'avère que plusieurs éléments n'avaient pas été intégrés dans le calcul global à savoir :

- différence de taux dans la mission de base : - 1 552,- € HT
- mission complémentaire (relevé bâtiments existants) +3 500,- € HT

Le coût total d'honoraires s'élève donc à 229 124,- € HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre avec l'agence d'architecture Jacques KOESSLER sur la base de sa proposition d'honoraires de 229 124,- € H.T.

**POINT 5 - Construction du hangar communal : validation des marchés de travaux**

Le Conseil Municipal a inscrit au Budget Primitif 2012 les crédits pour la construction d'un hangar communal à côté des ateliers municipaux.

La consultation d'entreprises a été engagée durant l'été et plusieurs entreprises ont été contactées afin de fournir aux services municipaux plusieurs offres. Les travaux ont été scindés en 5 lots.

L'analyse des offres a permis de récolter un certain nombre d'offres et de déterminer les entreprises appelées à effectuer les travaux, le choix ayant été effectué sur la base de critères validés par la commission technique communale.

La municipalité propose de retenir les offres suivantes, qui justifient d'une offre de prix et de délais d'exécution considérés globalement comme les plus intéressants, à savoir :

- Lot n°1 « Terrassements/VRD »	GASCON	12 995,64 € HT
- Lot n°2 « Gros-œuvre »	GASCON	24 504,36 € HT
- Lot n°3 « Murs ossature bois/Charpente »	GROSS	25 000,00 € HT
- Lot n°4 « Étanchéité/Végétalisation/Zinguerie »	HUG	12 976,17 € HT
- Lot n°5 « Electricité »	CERNELEC	1 194,00 € HT
TOTAL		76 670,17 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, décide : à l'unanimité,

- d'approuver la réalisation des travaux d'un hangar communal et de confier l'exécution des travaux à l'entreprise GASCON pour le lot n°1 pour un montant de 12 995,64 € H.T., à l'entreprise GASCON pour le lot n°2 pour un montant de 24 504,36 € H.T., à l'entreprise GROSS pour le lot n°3 pour un montant de 25 000,00 € H.T., à l'entreprise HUG pour le lot n°4 pour un montant de 12 976,17 € H.T. et à l'entreprise CERNELEC pour le lot n°5 pour un montant de 1 194,00 € H.T.
- d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises ainsi que tous les documents s'y rapportant

**POINT 6 - Autorisation à ester en justice : dossier Fabienne PETIT**

Par envoi du 7 août 2012, le tribunal administratif de Strasbourg a notifié au maire de la Commune une convocation à témoin assisté dans le cadre d'une procédure juridique introduite par un ancien salarié de la collectivité, Mme Fabienne PETIT.

Puis, par envoi du 9 août 2012, Maître Henri-Paul STUCK a notifié au maire une demande préalable en indemnisation au nom de la même personne.

La Commune a saisi la compagnie d'assurances CIADE au titre de la garantie « protection juridique » qui prend en charge, dans la limite d'un plafond fixé par le contrat, les frais d'avocats exposés pour défendre les intérêts de la collectivité ou de ses représentants.

Le maire ayant la possibilité d'opter pour le défenseur de son choix, c'est à Maître Martin MEYER, Avocat à Strasbourg, qu'a été confiée la mission d'assister le maire dans cette procédure.

Par conséquent, il y a lieu d'approuver les frais d'avocats inhérents à cette procédure qui seront remboursés par la compagnie d'assurance dans la limite du plafond correspondant.

Des crédits sont disponibles au budget primitif 2012 – art. 6226.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de prendre acte de la désignation de Maître Martin MEYER comme défenseur du maire dans cette procédure et d'approuver la prise en charge des frais correspondants.
- d'autoriser le maire à ester en justice et à signer tous documents s'y afférant

### **POINT 7 - Reversement de vacances sapeurs-pompiers**

En application de la circulaire du 26 juillet 2004, les vacances allouées par le SDIS aux sapeurs-pompiers volontaires à l'occasion de formations effectuées à l'école départementale des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, sont versées directement aux collectivités auxquelles incombe le reversement aux sapeurs-pompiers concernés.

La dernière allocation versée à la collectivité par le SDIS s'élève à 44,70 € et concerne deux sapeurs du corps local de WATTWILLER.

Conformément à la circulaire précitée, il est proposé de reverser les vacances aux sapeurs concernés, à savoir :

Mme Caroline FUCHS	14,90 €
M. Cédric LEVEQUE	29,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition susdite et charge le maire de procéder au mandatement de ces vacances.

\*\*\*\*\*

*Interruption de séance à 20h30 et reprise de séance à 20h35.*

\*\*\*\*\*

### **POINT 8 - Communications**

Le Maire donne connaissance des décisions prises en matière de droit de préemption urbain :

- Le **15 juin 2012** : Cession EGLER à consorts BURGER/WETZEL.
- Le **1<sup>er</sup> août 2012** : Cession SCHWENDENMANN Eric à Jérémy MERCIER et Emilie KOST.  
Rue d'Uffholtz - Renonciation
- Le **5 septembre 2012** : Vente GRANDADAM à Laurent HERZOG et Katia SALCH.  
Rue des Châtaigniers - Renonciation
- Le **5 septembre 2012** : Cession SOCIÉTÉS DES DOMAINES à Jacky LECHLEITER  
Hirtzenstein – Renonciation
- Le **5 septembre 2012** : Cession Bertrand JONCZYK à Sylviane PELLOUX-GERVAIS  
Rue de la 1<sup>ère</sup> Armée - Renonciation

Ainsi que des arrêtés pris en matière de circulation :

- Le **3 juillet 2012** – Circulation rue de Cernay – Travaux de voirie.
- Le **4 juillet 2012** – Circulation rue de Guebwiller – Tour Alsace 2012.
- Le **16 août 2012** – Circulation rues de la 1<sup>ère</sup> Armée, du Général de Gaulle, de Cernay, des Sorbiers, des Prés, De la Victoire, d'Uffholtz, des Frênes, impasse des Pommiers, des Charmilles – Marché aux puces

- Le **24 août 2012** – Circulation rue des Ecoles – Travaux de rénovation de toiture au n°1 rue des Ecoles.
- Le **3 septembre 2012** – Circulation rue de la 1<sup>ère</sup> Armée, rue des Vosges, Rue des Châtaigniers – Travaux d'aménagement du carrefour.

## **POINT 9 - Divers**

### **a) Projet de cession de 12 pavillons appartenant au groupe HFA-DOMIAL**

Par envoi du 13 juin 2012, la SA d'HLM Habitat Familial d'Alsace (groupe Domial) a déposé un dossier de vente immobilière constitué d'un ensemble de 12 logements situés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12 Allée des Erables et 23, 25, 27 rue des Sorbiers.

La SA d'HLM souhaite offrir la possibilité aux locataires occupants ces résidences d'acquérir leur logement.

Les prix de vente seront prochainement fixés mais France Domaine estime les prix à 1 000€/m<sup>2</sup> pour un logement et à 6 400€/are pour le terrain.

Il appartient à la collectivité d'avaliser le projet de cession tout en maintenant ses engagements de garantie de prêt pris envers la Caisse de Dépôts et Consignations au moment de l'édification du groupe d'habitations.

**Considérant** la crise du logement et la nécessité d'une importante production nouvelle de logements sociaux

**Considérant** que la majorité des locataires a exprimé le souhait d'accéder à la propriété.

**Considérant** que chaque locataire qui ne souhaite pas acquérir son logement, peut se maintenir dans les lieux aussi longtemps qu'il le désire.

Le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 2 abstentions (P. BARMES et A.SCHROEDER)

- d'approuver le projet de vente de 12 logements de la SA d'HLM Habitat Familial d'Alsace ;
- de maintenir la garantie des emprunts contractés dans le cadre de ces opérations jusqu'à cession de l'intégralité des logements concernés par la vente

### **b) Partenariat avec les opérateurs sociaux**

Dans le cadre du projet de cession de 12 pavillons appartenant au groupe HFA-DOMIAL, la Commune souhaite que les opérateurs sociaux réinvestissent dans des logements sur Wattwiller.

**Considérant** les besoins de la Commune en logements aidés et dans le cadre de sa politique démographique et d'habitat, le Conseil municipal décide, par 16 voix pour et 1 abstention (P. BARMES), d'affirmer son souhait de conforter et de pérenniser son partenariat avec les opérateurs sociaux du département.

### **c) Décision budgétaire modificative**

Suite au vote du budget lors de la séance du 29 mars 2012, il y a lieu de procéder à une modification budgétaire pour la régularisation comptable d'opérations d'investissement et assurer le rééquilibrage de certains articles, mais n'ayant aucune incidence sur la masse budgétaire.

Par conséquent, les décisions modificatives suivantes sont proposées :

DI	21534	Réseaux d'électrification	+20 000,- €
DI	2315	Immobilisations en cours-inst.techn.	- 20 000,- €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification susdite.

**d) Suite**

Une réunion publique concernant le PLU aura lieu le 8 octobre 2012.

Une réunion d'information communale aura lieu le 23 octobre 2012.

Bernard WETTERER signale un problème récurrent de stationnement sur le parking au niveau de la rue du Molkenrain près du bâtiment des Tilleuls. Un particulier gare ses véhicules de manière à gêner le stationnement d'autres voitures. Il souhaiterait que le Maire intervienne.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 21h.